



Comité des banques des Pays de la Loire
de la Fédération Bancaire Française

➤ CHARTE D'ORIENTATION

**pour renforcer, par la dynamique commerciale,
l'attractivité du centre-ville**

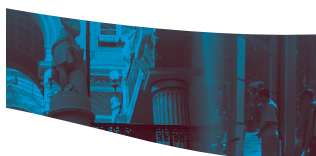
PRÉAMBULE

Le centre d'une ville est son identité. C'est un miroir dans lequel se reflètent ses faiblesses ou au contraire ses atouts, sa qualité, son dynamisme. C'est également un lieu de vie essentiel qu'il convient de préserver et de renforcer par notamment le commerce qui participe pleinement à cette dynamique.

Le centre-ville historique de Nantes a donc un rôle essentiel à jouer dans l'image, l'attractivité, le rayonnement et le développement de notre métropole. Mais cet espace est fragile et nécessite une attention toute particulière.

Conscientes des préoccupations de la CCI et de la Ville, les banques s'engagent à participer à la mise en œuvre d'une politique de renforcement de l'activité commerciale dans le secteur sauvegardé de Nantes, tout en rappelant leur attachement à la liberté du commerce et de la concurrence.

La mise en œuvre de cette ambition partagée se fera à partir des dix mesures concrètes suivantes.



LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT SUR DIX MESURES CONCRETES

- > **1** - Créer les conditions d'un dialogue régulier entre les trois signataires sur les évolutions générales de la Ville et de son centre-ville en particulier.
Pour faciliter ce dialogue, chaque banque désignera un interlocuteur décisionnaire qui contribuera à la diffusion d'information détaillée sur chaque projet individuel de développement (cf. liste jointe).
- > **2** - En matière d'implantation de nouveaux commerces bancaires, les signataires conviennent que les rues et places repérées en rouge sur le plan joint constituent des espaces privilégiés pour des activités commerciales contribuant à l'animation et à l'attraction du centre-ville. De ce fait, le Comité des Banques engage ses adhérents, d'une façon individuelle, à prendre tout contact nécessaire avec la CCI et la Ville à l'occasion de tout projet éventuel sur ces zones. Par ailleurs, tout projet de relocalisation de commerces bancaires hors de ces espaces sera examiné avec intérêt par les parties signataires.
- > **3** - Faciliter les échanges avec les élus municipaux et consulaires, en organisant des rencontres, à la demande des parties ou à l'initiative du Comité des Banques avec une fréquence annuelle minimum.
- > **4** - Demander aux responsables des agences du cœur de ville d'adhérer aux associations de commerçants du centre.
- > **5** - Inciter les agences du centre-ville à adhérer à la campagne de communication «Les Rues de Nantes».
- > **6** - Réfléchir, dans la limite des accords sociaux en vigueur, à l'adéquation des jours et heures d'ouverture, aux besoins de la clientèle et aux pratiques habituelles des commerces du centre-ville pour toutes les agences concernées.
- > **7** - Imaginer des animations propres à densifier les flux de clientèles dans les quartiers du centre et ainsi à accroître le trafic vers les agences.
- > **8** - Développer dans ce cadre et dans cet esprit des partenariats privilégiés avec les autres commerçants du quartier (attribution de lots lors de jeux concours, etc.). Participer aux initiatives lancées pour dynamiser l'activité des quartiers.
- > **9** - Contribuer à rendre les vitrines des agences bancaires les plus attractives possible.
- > **10** - Réserver le meilleur accueil, y compris au plan tarifaire, aux commerçants de proximité.

Nantes, le 25 octobre 2007

La Chambre de Commerce
et d'Industrie de Nantes

Le Président,

Jean-François GENDRON

Le Comité des banques
des Pays de la Loire de la Fédération Bancaire Française

Le Président,

Gilbert COULOMBEL

La Ville
de Nantes

Le Député-Maire,

Jean-Marc AYRAULT

